



L'an Deux Mil Dix-neuf, le trois juin à vingt heures, sur convocation adressée le vingt-huit mai, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au Centre culturel Henri Gardien, sous la présidence de Monsieur Denis LAUNAY, Maire.

**PRÉSENTS :**

MMES- Françoise OUTIN – Monique LIBERGE – Mme Jacqueline ZEPHIR –  
Mme Martine CHAPPELLIERE

MM. Frédéric SCORNET – Laurent NOE – Gérard LIVET – Fabrice CHOMARD –  
Jessy COCHEREL – Denis LAUNAY – Alain BERARD – Jacky DESCURES –

formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Nadine KIERS – PERRAULT a donné pouvoir à Laurent NOE  
Thérèse LE SERGENT a donné pouvoir à Mme Martine CHAPPELLIERE  
Mme Claire MORIN a donné pouvoir à Jessy COCHEREL  
Mme Céline MÉNARD  
M. Jean-Marie LECHAT

**ABSENTS :**

Mme Catherine GOUPIL  
M. Serge MARTIN

Secrétaire de séance : M. Jessy COCHEREL

---

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Votants : 15 (dont 1 procuration)

---

**POINT 1 : Avis sur l'installation classée pour la protection de l'environnement relative à l'exploitation d'une déchetterie**

La Communauté Urbaine d'Alençon prévoit la création d'une nouvelle déchetterie sur la commune d'Arçonnay au niveau de la ZAC du Chêne.

Un dossier d'enregistrement au titre des installations classées a été déposé en préfecture par la Communauté Urbaine d'Alençon puis transmis à la commune d'Arçonnay pour permettre une consultation du public du 14 mai au 11 juin 2019.

Après avoir donné un avis favorable à la seule demande d'enregistrement du dossier, par délibération en date du 13 mai 2019, le Conseil Municipal délibère spécifiquement sur le contenu du projet d'exploitation de la future déchetterie.

Quatre points ont attiré l'attention des élus.

- 1) Afin de soulager le flux de véhicules sur la RD 338, la commune demande que les véhicules repartant en direction d'Alençon puissent emprunter le chemin dit du Petit Coudray, VC 419, en sens unique, en direction de Brico-dépôt et qu'il soit aménagé pour supporter le passage réguliers des véhicules automobiles.
- 2) Dès la mise en service de la déchetterie, il serait nécessaire de réaliser des mesures des flux de circulation de véhicules sur les différentes voies conduisant à la déchetterie, et notamment à l'intersection de la RD 55 et de la rue de Roglain. En fonction des résultats, le marquage au sol de la voirie pourrait être revu et resterait à la charge du pétitionnaire.

3) Il est nécessaire que soit précisé explicitement le traitement des eaux pluviales ruisselant des plateformes de stockage (dégrillage, déshuileurs, débourbeurs...).

4) En raison des vents fréquents, il est demandé que les aires de stockage des cartons, plastiques et polystyrènes soient couvertes par un filet.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, la commune d'Arçonnay émet un avis favorable à la réalisation de cette déchetterie sous réserve de la prise en compte des remarques précédentes.

Le Maire

Denis LAMINAY

